

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2668

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

351 709 977 RCS Villefranche-Tarare.

LABEL G2.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 63680.00 EUR.

Adresse : ZA la Poste, 69490 Saint-Romain-de-Popey.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : LABEL G2 Société par actions simplifiée au capital de 63 680 euros Siège social : ZA La Poste 69490 SAINT-ROMAIN-DE-POPEY 351 709 977 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé du 13/11/2025, la société CONCEPT ETIQUETTES, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 22 410,01 euros, dont le siège social est situé 87 Avenue de la Gare 69550 AMPLEPUIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 432 780 997, et la société LABEL G2, société par actions simplifiée au capital de 63 680 euros, dont le siège social est situé ZA La Poste 69490 SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 709 977 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CONCEPT ETIQUETTES par la société LABEL G2. La société CONCEPT ETIQUETTES ferait apport à la société LABEL G2 de la totalité de son actif, soit 745 716 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 99 896 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 645 820 euros. La société LABEL G2 détenant la totalité des actions composant le capital social de la société CONCEPT ETIQUETTES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de CONCEPT ETIQUETTES détenues par LABEL G2 un mali de fusion de 356 396 euros. La fusion sera réalisée à la date de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LABEL G2. La société CONCEPT ETIQUETTES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE au nom des deux sociétés le 13/11/2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce..